

Le 10 juillet 2018

Lettre ouverte du Conseil National des Entreprises de Coiffure CNEC

Profitons de la réforme de la formation professionnelle pour renforcer le dynamisme de la branche coiffure !

Dans sa réforme de la formation professionnelle, le gouvernement souhaite reconfigurer le paysage des OPCA, en remplaçant les 20 organismes actuels par une dizaine d'OPCO, des opérateurs de compétence. L'idée lancée récemment sans concertation par une organisation de rattacher les artisans de la branche de la coiffure à un hypothétique futur OPCO commun « artisanat » relève plus de la pensée magique à arrière-pensée politique que d'une défense des intérêts des salariés et entreprises de la branche. Le Conseil National des Entreprises de Coiffure (**CNEC**) représenté par Franck Provost, son Président et premier employeur du secteur, explique pourquoi le respect de l'esprit de réforme de la formation passe par le raisonnement en termes de métier, par le respect du paritarisme et donc par un maintien de l'unicité et de la spécificité de la branche coiffure.

La coiffure est la première branche de l'artisanat de service.

Au-delà de la diversité de ses entreprises, de la variété de leurs tailles, la branche coiffure est unie par ses métiers. Raisonner en termes de métier est une garantie de réussite et d'efficacité du système de formation et d'apprentissage et de la collecte de son financement. Et c'est bien le souhait du législateur dans la réforme de la formation professionnelle et de son financement qui appelle à la création d'OPCO, répondant soit à une « logique sectorielle » (« proximité des métiers, des emplois et des compétences »), soit à une « logique de filière ».

C'est pour cette raison qu'il faut conforter l'unicité de notre branche, sa spécificité par rapport aux autres branches de l'Artisanat. L'entrée dans un OPCO, commun à tout l'artisanat, exclurait de fait les entreprises de taille intermédiaire de la coiffure.

Sur le papier, il peut paraître séduisant de faire la somme d'1,3 millions d'entreprises artisanales. Mais cela revient à additionner des entreprises dont les réalités économiques, sociales et entrepreneuriales sont très différentes.

Gestion paritaire : c'est également une des clefs de la réussite du système actuel. Notre branche forte de 76 000 salariés fait l'objet d'un dialogue social réel dans le secteur de la formation avec un effort de financement conventionnel supplémentaire. Le CNEC a toujours soutenu cette démarche.

Et lors de la CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation), une majorité des partenaires sociaux de la branche coiffure ont d'ailleurs manifesté une position favorable au maintien de la branche et de la gestion spécifique actuelle. La branche coiffure souhaite rester une branche forte, qui pourrait accueillir d'autres branches, mais en

Le 10 juillet 2018

gardant son contrôle, son objectivité et sa gestion paritaire et non politique, garant de son succès, ces dernières années.

Pour ceux qui l'aurait oublié, doit-on rappeler qu'avec l'OPCAMS (OPCA- Artisanat-Métiers de service), la coiffure a déjà eu l'expérience d'un organisme paritaire collecteur agréé défaillant ? En 2012 la branche coiffure avait alors été accueillie par un OPCA majeur (les AGEFOS-PME), permettant à travers sa section paritaire professionnelle spécifique une gestion et un accompagnement sans précédent de la formation professionnelle de la branche coiffure. Il a permis de développer une politique territoriale de proximité, avec des outils digitaux et une présence internet efficaces, qui a contribué au maillage des territoires et en même temps, à la réussite de la coiffure française à l'international. Grâce à cela, notre secteur peut offrir des emplois à des jeunes de tous niveaux.

N'est-ce pas ce que souhaite développer la politique du gouvernement en matière de formation et d'apprentissage ? La volonté gouvernementale est de réformer la formation professionnelle pour en améliorer le fonctionnement et afin que cela débouche sur un plus grand dynamisme de la création d'emplois. Elle n'est pas de vouloir réunir tous les secteurs de l'artisanat dans une maison commune.

Les entreprises de la coiffure ne revendiquent pas un quelconque OPCO (opérateur de compétences) des TPE car elles considèrent que c'est avec le service de proximité, des cofinancements ambitieux, une ingénierie de formation de haut niveau qu'elles pourront relever les enjeux de demain dans la branche. C'est le cas avec l'OPCA actuel. Pour cela, plus que jamais, il doit conserver son unité, renforcer ses travaux d'observatoires, renforcer le pilotage des titres professionnels et des certifications professionnelles.

En cette période de mercato politique sur le sujet de la réforme de la Formation professionnelle, il est tentant de donner l'impression d'être en marche, en mettant à mal l'existant. Une tentation à laquelle nous appelons à résister dans l'intérêt bien compris de la branche coiffure dans laquelle le respect du paritarisme et la concertation ont permis de faire évoluer la politique de formation et d'emploi et d'en faire un système performant.

Franck Provost
Président

Jean-Christophe Zammit
Premier Vice-Président